Image not found or type unknown

Bon de commande invalide + crédit affecté

Par **edouard croisier**, le **22/11/2013** à **11:40**

Bonjour à tous les Bénévoles,

nous avons un problème avec Group Solair de France et solféa (qui semblent être complices par négligence ...)

Le bon de commande ne respecte pas l'article L121 du code de la conso (absence du nom du commercial + absence de désignation précise du matériel + absence de numéro de semaine de livraison/installation + absence du cochage du mode de règlement) .
De plus, la charte QualiPV et le cahier des charges de Group Solair de France ne sont pas respectés (estimation de production conduisant à l'amortissement en 5 à 12 ans non-jointe au BDC !!)

La cerise sur le gâteau est que solféa a versé 19990 €uros à GSDF le 15/09/2012 sur la base d'une fausse facture et d'une fausse fin de travaux ... alors que "crédit" n'est pas coché sur le BDC (nous voulions payer comptant une installation qui fonctionne et n'aurions jamais emprunté à 6 % !)

La VRAIE "fin de travaux" a été constatée par les Gendarmes le 4 avril 2013 qui sont venus contrôler les 2 Roumains et leur camion (en règle d'ailleurs)

Dossier envoyé à la CNIL, DDPP 37; UFC-Que choisir 37; ...

Que pouvons-nous faire pour faire cesser ce cauchemar qui nous empèche de dormir sereinement depuis plus d'1 an ?

Petite précision : nous ne disposons d'aucune garantie, la production depuis le 11 avril 2013 est de 1888 kiloWattheures (soit 604 €uros pour 7,3 mois ; d'où 83 €uros par mois seulement !). C'est peut-être dû au montage des panneaux Chinois au lieu des Bosch de Lyon prévus ... on n' a pas de manuel d'utilisation/entretien d'un panneau car Group Solair ne veut pas "avouer" qu'il ne fournit pas les panneaux promis ...

MERCI encore pour tout conseil utile ! Cordialement à toute l'équipe, ed croisier 02 47 34 00 33

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés